

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 745

présenté par

M. François-Michel Lambert, M. Baupin, rapporteur Mme Duflot, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE 19 BIS B

Compléter la première phrase par les mots :

« afin d'assurer la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il ne faut pas négliger l'impact bénéfique environnemental mais aussi social de l'économie circulaire, qui doivent eux aussi constituer des objectifs à atteindre pour la France. En effet l'économie circulaire n'est pas seulement un modèle économique viable, c'est aussi un modèle durable, vertueux sur les plans environnementaux et sociaux.